

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 2

Artikel: Le service de santé
Autor: Redard, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE SERVICE DE SANTÉ

Je lis dans la Chronique suisse de la *Revue Militaire suisse*, numéro d'octobre 1909, que les médecins d'unité se félicitent des simplifications apportées au service des Rapports sanitaires, mais qu'en revanche, ils désireraient un rajeunissement du matériel. Ce vœu est accompagné de critiques diverses à l'adresse du matériel actuel, critiques qui, malgré les excellentes intentions de l'auteur, ne sont pas toutes fondées ; qu'il nous soit permis de remettre les choses au point, aussi brièvement que possible.

D'abord, les brancards : l'auteur se plaint que : « étant roulés, » ils sont lourds et malcommodes à porter sur l'épaule ; » dans un terrain accidenté ou glissant, ou simplement sous » bois, les brancardiers ont peine à porter leur engin ». La remarque est juste, mais la première qualité d'un brancard de campagne est la solidité : le blessé doit pouvoir être transporté avec sécurité et aussi commodément que possible. Ces qualités sont difficiles à procurer aux brancards-pliants. Ces dernières années de nombreux types de brancards ont été proposés et essayés dans les écoles militaires. Tel brancard pliant et démontable, qui semble parfait à une première démonstration, trahit ses inconvénients et ses défauts par l'emploi plus prolongé, se brise sous le poids du blessé à un passage difficile, est « grippé » au montage ou au démontage, etc., etc. Le problème n'est pas aussi simple qu'il en a l'air car ce qu'on exige d'un brancard de campagne est bien différent de ce qu'on exige d'un brancard d'établissement hospitalier. Quoiqu'il en soit, les études et les essais se poursuivent par tous les temps et dans tous les terrains, et une solution est proche.

Il est juste d'ajouter que les brancardiers n'ont à porter leurs « engins » que sur un parcours relativement restreint ; que lorsqu'ils ont cette charge à porter, ils sont dispensés du port du sac, et qu'ils peuvent se relayer.

Quant aux bidons à eau, en fer-blanc, ils seront remplacés.

Dans les écoles sanitaires, on a déjà introduit, à titre d'essai, des bidons en aluminium recouverts de feutre.

Parmi les médicaments, l'iodoforme est remplacé par le vioforme. Si l'on trouve encore dans certaines caisses ou dans quelques demi-havresacs sanitaires des flacons d'iodoforme, c'est que la provision n'est pas épuisée. Par contre, tous les havresacs d'infirmerie contiennent du vioforme ainsi qu'un tube renfermant des pastilles de sublimé.

Le traitement des pieds blessés étant d'un intérêt plus général, que l'on me pardonne d'être un peu moins laconique. La *Revue Militaire* d'octobre écrit : « Le traitement des pieds blessés par la formaline est en quelque sorte officiellement consacré. Une solution ne pourrait-elle pas figurer dans la caisse sanitaire ? On l'aurait sous la main, et l'on éviterait l'obligation de s'en procurer chez un pharmacien, parfois très éloigné du cantonnement. »

S'il n'y a pas de solution de formaline dans les caisses sanitaires, c'est qu'on n'en a pas besoin. L'emploi de solutions de formaline pour le badigeonnage des pieds blessés présente de gros inconvénients : le badigeonnage ne peut être exécuté que par un personnel qualifié, si ce n'est par le médecin lui-même ; le malade doit être étendu pendant l'application du remède et rester étendu jusqu'à ce que les pieds soient parfaitement secs ; pendant ce temps, se dégagent des gaz de formaldéhyde très irritants pour les muqueuses des yeux, ainsi que du nez et autres voies respiratoires. Si cette application doit se faire à beaucoup de soldats et dans une salle mal aérée, l'air ne tarde pas à devenir irrespirable. Je laisse de côté d'autres inconvénients d'une moindre portée.

Tous ces désavantages disparaissent par l'emploi de la « Vaseline-formaline », poudre grasse qui a fait ses preuves dans l'armée allemande et en Suisse, et qui, maintenant, est adoptée dans l'armée fédérale. Cette poudre contient de la formaline et de l'oxyde de zinc ; elle a des propriétés siccatives, antisudorales, désinfectantes et désodorantes. On l'applique sur la peau, dans les chaussettes et dans la chaussure. Tandis que les solutions de formaline ne peuvent être appliquées que par un médecin ou par un soldat sanitaire spécialement instruit, la poudre de vasenol peut être mise entre les mains de tout le monde, à n'importe quel moment, et l'application est faite en un clin d'œil.

L'ancienne poudre pour les pieds, le Tannoforme, disparaîtra du matériel sanitaire lorsque la provision en sera épuisée, ce qui, je crois, ne doit pas tarder.

Pour terminer, ajoutons que le rajeunissement du matériel doit tenir compte de l'état du budget et que les crédits doivent être affectés, d'abord, aux réformes les plus urgentes.

C. R.